

## **Communiqué du Président de la Commission de l'UA sur la situation politique au Mali.**

**Addis-Abeba, le 13 avril 2024.** Le Président de la Commission de l'UA, S.E. Moussa Faki Mahamat, note avec une grande préoccupation la publication le 10 avril 2024 par les autorités de transition malienne le Décret n° 0230 portant suspension de toutes les activités des partis politiques et des associations citoyennes au Mali.

Le Président de la Commission exprime sa vive inquiétude quant à cette suspension qui est de nature à entraver la mise en œuvre d'un processus de transition inclusive dans le pays.

Le Président de la Commission souligne avec force le droit à la participation citoyenne, religieuse et politique, comme droit fondamental et appelle les autorités de transition à reconsidérer ladite décision et à travailler à une feuille de route visant à achever le processus de transition en cours.

Le Président de la Commission réaffirme le soutien continu de l'Union africaine au peuple malien et réitère la volonté de l'Organisation de travailler avec les autorités de transition et toutes les parties prenantes maliennes au rétablissement de l'ordre constitutionnel, dans les délais prescrits, en vue de promouvoir une paix, une stabilité et un développement durables au Mali.